

Bulletin municipal

Janvier 2022



CHAMBOST-LONGESSAIGNE



P. 3

La Mairie

*Le mot du Maire,
bilan 2021
comptes-rendus de conseils*



P. 12

Travaux

*Voirie,
Demeure du Prieuré,
square*



P. 17

**Marché
de Noël**

LES DÉCORATIONS DE FIN D'ANNÉE DU VILLAGE

Comme chaque année, de sympathiques bricoleurs et bricoleuses ont réalisé de manière artisanale et bénévole de **nouvelles décorations**. Les associations du village ont également participé en décorant leur espace et/ou leur sapin.

La municipalité souhaite continuer à organiser des **ateliers participatifs pour que chacun puisse apporter sa contribution à ces décorations et à leurs installations**. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous manifester en mairie et/ou surveiller les appels à participation qui seront comme habituellement publiés sur l'application Panneau Pocket ou sur des affichettes dans les commerces et en mairie. Les ateliers seront organisés sur le deuxième semestre de l'année 2022.

La Commission culturelle



SOMMAIRE

Le mot du Maire	3	Le verger communal	15
Bilan 2021	4	Une nouvelle saison pour le club de foot	16
Perspectives 2022	5	Marché de Noël le 11 décembre 2021	17
Comptes-rendus des conseils municipaux	6	Le Père Noël du Sou des Écoles	17
La voirie communale s'améliore progressivement	12	Le SPANC du SIMA Coise	17
La Demeure du Prieuré et le square Armand Sauret	12	Solidair-aidants Monts du Lyonnais	18
Apports volontaires	13	Élections 2022, changement pour les procurations	18
Installation de porte-vélos	13	ADMR	19
Commémoration du 11 novembre	13	Calendrier des manifestations	19
Vide-coffre à jouets du 24 octobre	14	Infos pratiques	20
École	14-15		
Concours du fleurissement 13 novembre	15		
Concert de Forro di Rebeca le 21 novembre 2021	15		

Conception et impression : Imprimerie EGF & CIM
69610 Ste-Foy-l'Argentière - Tél. 04 74 26 15 76
E-mail : egf-imprimerie@orange.fr - www.imprimerie-egf.fr

Directeur de la publication : Marie-Luce ARNOUX
Rédacteur en chef : Commission Communication et Veille technologique

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Il est de tradition en cette période de l'année de faire un bilan des douze mois écoulés. Habituellement, la municipalité profitait de la cérémonie de présentation des vœux pour vous dresser une rétrospective des réalisations et opérations menées. Mais, comme en janvier 2021, nous voici contraints d'annuler tous les rassemblements. Quel regret de ne pas pouvoir vous retrouver dans la salle polyvalente. L'année 2021 a été marquée par de nombreuses adaptations et des réajustements incessants dans l'organisation du quotidien communal. Il est à saluer tous les efforts du personnel communal, de l'équipe enseignante, des bénévoles administrateurs de la cantine et de la bibliothèque qui ont su répondre aux exigences de service public tout en tenant compte des consignes sanitaires communiquées par la préfecture.

Je n'ai pas manqué de souligner cette difficulté auprès de notre Député, M. Thomas GASSILLOUD lors de sa visite sur la commune au mois de mars dernier. Ce temps de rencontre nous a permis bien entendu de mettre en exergue ce qui méritait son attention pour peut-être le guider dans son rôle de parlementaire et ça a été un moyen de faire connaître notre commune. L'équipe parlementaire a réalisé une vidéo que vous pouvez trouver sur notre site internet.

À un niveau régional, il convient de souligner que depuis les élections de juin dernier, il a été désigné des conseillers régionaux, interlocuteurs privilégiés des collectivités locales. Ainsi, nous pouvons disposer de l'écoute de Mme Sophie CRUZ et M. Jérôme BANINO pour voir avancer nos projets. M. Bernard CHAVEROT a également été réélu conseiller régional et même s'il siège dans l'opposition, il est associé aux réflexions locales.

L'année 2021 a aussi été l'année de renouvellement du conseil départemental. Les conseillers départementaux de notre canton de L'Arbresle sont donc désormais Mme Catherine LOTTE et M. Morgan GRIFFOND. Cette nouvelle assemblée poursuit son soutien aux communes. C'est pourquoi, nous avons pu bénéficier de 30 410 € pour réaliser des travaux voirie, acheter du mobilier de voirie, améliorer l'éclairage de l'école, installer des garde-corps sur les ponts des itinéraires de randonnée et au square Armand Sauret.

Au sein de notre Communauté de communes des Monts du Lyonnais, un certain nombre d'engagements ont été actés comme la prise de compétences "assainissement", "mobilité", "jeunesse". Même si elles ont toutes leur importance, je m'arrêterai plus particulièrement sur la compétence "mobilité" qui j'espère à terme pourrait conduire à des aménagements pertinents sur le territoire. Au sein du nouvel établissement qui remplacera le SYTRAL à partir du 1^{er} janvier 2022 et devenant autorité organisatrice des transports pour l'ensemble du Rhône, un siège sera désormais attribué à la CCMDL. L'expression locale sera loin d'être prépondérante mais elle existera. Et, parallèlement, grâce à la contribution obligatoire des entreprises (versement mobilité), nous devrions parvenir à assumer plus sereinement le coût du transport social.

Comme au niveau communautaire, à l'échelle de la commune, le nerf de la guerre reste la capacité à financer tous les projets souhaités. Notre budget 2021 s'équilibrait à 986 205,43 € en section de fonctionnement et à 681 563,49 € en section d'investissement. L'encours de la dette est de 168 550,89 € (le ratio par habitant est de 175,02 €). Nous pouvons nous satisfaire de l'état des finances communales au regard de celui des communes de même importance. Sachez que notre volonté est de rester très vigilants et de veiller à avancer selon nos moyens.

Les élus de toutes les commissions, accompagnés des agents ont beaucoup travaillé pour répondre à vos besoins au quotidien (entretien des bâtiments, de la voirie, fonctionnement du service scolaire, administratif, technique...) et pour préserver le dynamisme chambostien en impulsant de nouveaux projets avec une approche se voulant la plus vertueuse possible au niveau économique, environnemental et social.

De la même manière, vous avez également été nombreux à relever les manches pour préserver la richesse chambostienne dans ce contexte aussi instable. Je tiens à féliciter les acteurs économiques du monde agricole, de l'artisanat et du commerce, vous vous êtes efforcés de répondre aux attentes et aux besoins multiples de la population. Sans la capacité d'adaptation et le dynamisme de nos associations et des artistes professionnels et en herbe, nous aurions été privés de bouffées d'oxygène, bien nécessaires pour notre équilibre. Je souhaite remercier les habitants qui s'associent aux élus dans les réflexions et la réalisation d'opérations variées. Je salue également l'infaillible engagement de nos jardiniers qui très tôt, les vendredis matin d'été ont encore coupé les fleurs fanées des massifs et des jardinières pour le plaisir de nos yeux et de ceux des visiteurs qui arpentent les rues du village. Ces visiteurs qui sont également nombreux en fin d'année pour admirer les prouesses des mains de fées qui ont passé beaucoup de temps à réaliser la crèche aujourd'hui régionalement connue et reconnue ! Et, vous tous, que j'appelle les bénévoles de l'ombre, vous méritez toute notre reconnaissance. Vous savez nous apporter de nombreux coups de main, en débouchant un fossé par exemple, ou en balayant la chaussée, ou encore en veillant à effacer tout ce qui pourrait créer un désagrément à autrui. Ainsi, tous ensemble, nous contribuons au maintien de la douceur de vie chambostienne qui séduit ; nous en voulons pour preuve l'arrivée prochaine de nouveaux habitants. Tous les lots viabilisés du lotissement du Garel sont aujourd'hui promis à la vente.

Je terminerai mon propos en vous souhaitant une bonne année, nourrie par un maximum de bonheur dans le maximum de lucidité comme le dit André Comte-Sponville. C'est ce que nos anciens appellent la sagesse. Forts de cet héritage, transmettons cette énergie à tous les jeunes en quête d'avenir plein de promesses.

Marie-Luce ARNOUX
Maire de Chambost-Longessaigne

BILAN 2021

Les élus des commissions ont œuvré pour l'amélioration de la vie municipale dans différents domaines.

1 - Commission "Bâtiments"

- Entretien divers
- Installation de l'élévateur et d'un monte-escalier à la Demeure du Prieuré
- Réparation de l'ascenseur du bâtiment de la mairie
- Travaux de peinture à la salle des jeunes
- Aménagement d'un placard à la salle des Sports
- Changement de l'éclairage à l'école
- Changement des rideaux à la salle d'évolution à l'école
- Restauration des confessionnaux de l'église
- Restauration du tableau "Descente de Croix" de la Chapelle

2 - Commission "Voirie et réseaux"

- Entretien de la voirie communale : goudronnage des chemins Chez Canne, Font Froide, impasse des Sources
- Entretien de la voirie intercommunale en lien avec la CCMDL : chemin des Pinattes sur 538 m et chemin du Fétel
- Supervision de la mise en place des poteaux pour l'accès à la fibre (en cours)
- Travail avec le SYDER pour la mise en œuvre de l'abaissement et l'extinction de l'éclairage public et de celui du stade
- Aménagement de la troisième tranche des abords de la salle polyvalente ainsi que les garde-corps

3 - Commission "Urbanisme"

- Nombreuses instructions de déclarations préalables
- Rencontre avec le bailleur social "Bâtir et loger" pour un projet d'aménagement de logements locatifs au lotissement du Gareil
- Poursuite du développement du lotissement du Gareil

4 - Commission "Transition écologique et cadre de vie"

- Mise en place du contrat Enercoop
- Aménagement des espaces d'apports volontaires du Thivollet, du Gareil et de la Croix Rouge
- Mise en place de la plateforme de broyage
- Aménagement du Square Armand Sauret
- Changement du mobilier urbain
- Organisation de l'opération "Adoption 2 poules" proposée à tous les habitants
- Création du verger avec le concours d'un groupe d'habitants volontaires
- Création et installation des décorations des fêtes de fin d'année dans tout le village avec la participation d'habitants volontaires
- Gestion du fleurissement du village avec le concours des bénévoles qui coupent les fleurs fanées tous les vendredis matin en été et en automne
- Participation du village au concours de fleurissement organisé par l'association du Patrimoine des Montagnes du Matin et grâce à la contribution d'habitants
- Mise en œuvre de mesures pour la lutte contre l'envahissement des pigeons et les dégradations qui en découlent

5 - Commission "Vie scolaire"

- Renforcement de l'équipement numérique dans les classes
- Poursuite de la mise en place des mesures sanitaires
- Mise en place d'adaptations pour assurer l'accueil des enfants dans de bonnes conditions tout au long de l'année, notamment par un renforcement de l'équipe

6 - Commission "Vie associative"

- Rencontre avec les associations
- Création d'un projet de forum en 2022
- Poursuite de l'étude du projet d'aménagement du stade

7 - Commission "Vie culturelle"

- Coordination des actions mises en œuvre dans le cadre de l'évènement "La Grande Lessive"
- Organisation de la Fête de la musique
- Élaboration et mise en œuvre de la visite du village "Raconte-moi Chambost"

CCAS

- Instruction des dossiers de demande de logement à la Demeure du Prieuré (emménagement de quatre locataires) et accueil des temps collectifs du Relais Assistantes Maternelles (RAM) à la Demeure du Prieuré
- Organisation du parrainage des arbres fruitiers du verger collectif
- Soutien et aides financières auprès d'habitants en situation de fragilité
- Élaboration des colis de fin d'année et distribution auprès de nos aînés
- Distribution des cadeaux de fête des mères aux mamans de l'année

8 - Commission "Communication et veille technologique"

- Élaboration du bulletin municipal et distribution dans les commerces et lieux publics 3 fois par an
- Mise en œuvre de la refonte du site
- Développement d'une charte graphique pour faciliter la création des outils de communication
- Alimentation et veille du site internet et des réseaux sociaux

État civil

- Naissances : 7
- Décès : 3 personnes domiciliées sur la commune et 8 y ayant résidé dernièrement
- Mariages : 4
- PACS : 3

Le 23 novembre 2021, Marie-Luce ARNOUX, maire de Chambost-Longessaigne, a signé la **convention de partenariat territorial** en présence de Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône.



PERSPECTIVES 2022

- Mettre en œuvre une réflexion concernant des travaux de rénovation et d'accessibilité du **bar-restaurant** et organiser une poursuite de l'activité par de nouveaux repreneurs.
- Poursuivre les travaux relatifs à l'amélioration de l'**éclairage public** et de celui du stade.
- Continuer la réfection des **voies communales et intercommunales**.
- Poursuivre le travail de réflexion sur le projet d'aménagement du **stade**.
- Déposer un plan d'aménager pour la deuxième tranche du **lotissement du Gareil**.
- Faire vivre la dynamique autour du **verger collectif**.
- Mettre en œuvre les préconisations du cabinet Réalité relatives à la **mobilité douce**.
- Organiser le **Forum des associations**.
- Transmettre l'organisation de la **Fête de la musique** aux associations.
- Renouveler les **temps forts culturels**.
- Poursuivre la rénovation du **site internet** associée à la mise en place de la charte graphique.
- Créer des **conseils des jeunes, de sages et des comités consultatifs** autour de projets municipaux.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

7 OCTOBRE 2021

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, RABILLON, CHEVALIER, CHARBONNIER, JOUBERT, CHAMBOST, VINCENT, BLAIN, BONNET, PENIN, ASSAM

EXCUSÉS : Mme BOURBON-CHAPUIS (pouvoir à M. PENIN), M. DUBOST (Pouvoir à Mme ARNOUX)

Secrétaire : M. ASSAM

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2021.

A l'unanimité des membres présents, il est approuvé.

• AJOUT D'UN POINT À L'ODJ - PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°11/02/21-04 du 11 février 2021 attribuant une participation communale à hauteur de 35 € par élève de l'école communale participant à une classe découverte prévue initialement au printemps 2021. En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, ce voyage scolaire a été annulé. Celui-ci est reporté au printemps 2022 pour 15 élèves de CM. Madame le Maire propose de retenir une participation identique.

À l'unanimité des membres présents, la participation communale de 35 € par élève est retenue.

• BUDGET PRINCIPAL 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte les dépenses suivantes :

- Surcoût des garde-corps et achat d'un portillon à la Demeure du Prieuré.

- Réalisation d'une charte graphique (voir compte-rendu commission Communication).

Et en section de fonctionnement, les dépenses suivantes :

- Réalisation d'une prestation de gestion des colonies de pigeons.

Elle propose de procéder aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

compte 611	modification + 6000,00
022	- 6000,00
	0

RECETTES	0
----------	---

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

compte 205	modification + 900,00
2152	+ 3 700,00
2135	+ 900,00
2313-516	- 5500,00
	0

RECETTES	0
----------	---

À l'unanimité des membres présents, les investissements "garde-corps, portillon et charte graphique" sont approuvés.

À l'unanimité des membres présents, les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des colonies de pigeons sont approuvées. Il est à noter qu'il ne s'agit nullement d'éliminer cette population mais de la réguler.

• CONVENTION SPA

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au renouvellement pour 2 ans de la convention de fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud-Est afin que cette association assure l'accueil et la garde des chiens trouvés errants ou en divagation capturés par les services municipaux ou déclarés trouvés par des particuliers, ainsi qu'une prise en charge exceptionnelle de quinze chats par année sous le régime de fourrière. Le montant de la participation s'élève à 562,80 € par année.

Elle précise que le transport et la capture ne sont pas assurés par les services de la SPA et doivent être réalisés par les services municipaux. Par ailleurs, la SPA propose deux services supplémentaires gratuits, à savoir un partenariat "maltraitance animale" et une formation sur la maltraitance animale.

À l'unanimité des membres présents, la convention de fourrière et le partenariat "maltraitance animale" sont approuvés et Mme RABILLON est désignée comme référente pour toutes questions relatives à ce sujet.

• TARIFS 2022

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer divers tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Droits de place

Abonnés : 0,30 €/ml/jour avec un minimum facturé de 3 ml

Occasionnels : 0,55 €/ml/jour avec un minimum facturé de 3 ml

À l'unanimité des membres présents, le maintien des tarifs est retenu.

• Concessions cimetièrre de 30 ans

simples : 200 € ; doubles : 400 €

tombes préfabriquées : 2 700 €

cavernes : 400 €

droit à une pose de plaque en cas de dispersion des cendres : 50 €

Mme Le Maire annonce son souhait de ne pas augmenter les tarifs des concessions cimetièrre vu l'objet concerné.

À l'unanimité des membres présents, le maintien des tarifs est retenu.

Le sujet des concessions de 15 ans a été abordé. La durée de 30 ans semble plus appropriée pour le moment. Il est rappelé qu'il n'existe plus de concession perpétuelle en France depuis 1996 (en gestion municipale).

• LOTISSEMENT LE GAREL 2^E TRANCHE SOLLICITATION BAILLEUR SOCIAL

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de réfléchir à l'aménagement de la seconde tranche de l'éco-lotissement du Garel, la commission urbanisme a rencontré le 21 septembre dernier, M. CLAVIER, géomètre, et Mme DUVERGER, architecte en charge de l'aménagement de la 1^{re} tranche, ainsi que M. MASSACRIER, de Bâtir et Loger, bailleur social.

Elle précise qu'il est prévu pour cette 2^e tranche la création de 4 lots individuels et 1 lot collectif d'environ 2850 m².

Bâtir et Loger, déjà intéressé à l'origine du projet, a l'habitude de ce type de construction (cf réalisations sur les communes voisines -Montchal, Cottance- de taille identique).

Lors de la réunion, Bâtir et Loger a signifié son intérêt à construire le lot collectif. Madame le Maire demande l'autorisation des membres présents pour solliciter officiellement le bailleur social Bâtir et Loger pour aménager le lot du Garel destiné au collectif.

À l'unanimité des membres présents, Madame le Maire est autorisée à solliciter le bailleur social Bâtir et Loger pour intervenir au lotissement Le Garel.

Néanmoins afin que la municipalité puisse avoir une vue sur les logements collectifs, il est envisagé d'être prévenant pour l'écriture du prochain règlement du lotissement.

• COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Adhésion à la commande publique mutualisée portée par la CCMDL pour le renouvellement des contrats d'assurance à échéance du 31 décembre 2022 pour 4 ans. Françoise BOURBON-CHAPUIS de la "commission finances" suivra le dossier.

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :

> Il est envisagé de solliciter un géomètre pour réaliser un relevé topographique du bâtiment du bar/restaurant afin de pouvoir engager les travaux de mise en accessibilité.

> Mise en place de l'élévateur à la Demeure du Prieuré le 25 octobre.

> Un devis a été établi pour la réparation de l'abat-son et transmis à l'expert en assurance.

> Les travaux de peinture du local de l'AJC se répartissent de la façon suivante : l'entreprise se charge de la réfection des murs et radiateurs et les jeunes des cimaises et des portes.

- Commission Urbanisme :

> Alain VINCENT présente l'expérience de la commune de Meys. Il a été réalisé un plan guide, démarche qui pourrait être dupliquée sur la commune.

- Commission Voirie :

> Richard SOULARD présente la liste des travaux qui seraient à engager en 2022.

> Goudronnage en cours et/ou terminé à la date "impasse des Sources" et "chemin Font Froide".

- Commission Vie scolaire :

> Béatrice CHAMBOST fait un compte-rendu de l'assemblée générale du Sou des écoles. Elle précise que seulement 3 familles étaient présentes en plus des membres du conseil d'administration et elle transmet les remerciements exprimés à la municipalité pour la mise à disposition du local et du photocopieur.

> Béatrice CHAMBOST assistera à la réunion du SIVOS Val d'Argent le 8 novembre 2021.

> Yannick CHEVALIER et Mme le Maire représenteront la municipalité au prochain conseil d'école, le 21 octobre à 18h.

> Il est fixé une réunion de concertation avec le personnel communal intervenant à l'école le 5 novembre.

> Béatrice CHAMBOST présente la démarche de travail engagée au sein de la Communauté de communes avec l'aide de Territoires-Conseils sur la prise de compétences Jeunesse.

- Commission Vie culturelle :

> Raphaëlle RABILLON fait un compte-rendu de la balade guidée "Raconte-moi, Chambost" du samedi 18 septembre à 15h30. La balade a été enregistrée et filmée. L'expérience sera renouvelée.

> Elle rappelle le concert de Foro di Rebeca, organisé par la Communauté de communes le 21 novembre de 16h à 18h à la salle polyvalente. Les deux écoles de musique associatives du territoire (école de Montrottier et Décaphone) se produiront également. La CCMDL propose que la buvette soit organisée par une association locale pour son profit. Il est décidé de présenter cette opportunité à l'AJC.

> Le traitement des confessionnaires de l'église contre les insectes a été réalisé. Il a été conseillé d'installer un appareil insecticide pouvant agir préventivement.

- Commission Transition écologique :

> La société EGEF viendra prochainement installer la volière de capture.

> Début novembre, la plateforme de broyage entrera en fonctionnement au Thivollet. L'idée est d'avoir un lieu de broyage collectif à l'échelle de la commune avec le concours de la Communauté de communes. Les déchets verts pouvant être utilement recyclés, ils pourront être déposés par les agriculteurs et les particuliers.

• Commission Vie associative :

> Il est prévu de réunir les présidents d'associations le 20 novembre. Lors de cette saison, il convient de procéder à une mise à jour du formulaire de présentation des associations, avec nombre de membres adhérents, responsable et infos diverses.

• Commission Communication :

> Le prestataire IML a été rencontré pour la refonte du site. Il propose une charte graphique très fonctionnelle. Devis initial de 1500 € mais finalement négocié à 750 €. Travaux prévus début 2022 pour une mise en place au printemps ou à l'été 2022.

> Communication par panneau lumineux : un sondage entre élu montre à la majorité que l'option "lumineuse et numérique" ne semble plus nécessaire.

> Bulletin municipal de novembre 2021 en cours de parution. Il sera disponible prochainement sur le site de la commune.

• Questions diverses

- **Commémoration du 11/11** : Mme la maire rappelle qu'elle aura lieu le dimanche 14 novembre à 10h.

- **Cérémonie des vœux 2022** de la municipalité : il est décidé de la fixer le 9 janvier 2022.

- **Zone vulnérable aux nitrates** : Madame le Maire informe que suite à la révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole, la commune de Chambost est désormais classée dans sa totalité par arrêté préfectoral régional en date du 30 août 2021.

- **Infos zone artisanale de 5000 m² gestion CCMDL/commune** : Une réflexion est en cours pour retenir le chef de file dans le cadre des aménagements de ces zones dont dispose chaque commune depuis l'élaboration du SCoT.

- **Rencontre publique** proposée par le Conseil de Développement "La mobilité des jeunes dans les Monts du Lyonnais" le 15 octobre à 20h à Ste-Foy-l'Argentinière présentant le résultat de l'enquête menée par un étudiant de Lyon 2.

- **Gestion des déchets** : Madame le Maire rappelle la mise en place de l'extension du tri sélectif et informe l'assemblée que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020 est à disposition. Quelques chiffres clés sont communiqués :

Tonnages des collectes 2020 :

Ordures ménagères : 5757 tonnes

Collecte sélective : 764 tonnes

Journaux, revues, magazines : 420 tonnes

Verre : 1 224 tonnes

Déchèterie : 9516 tonnes

Déchèteries : St-Martin-en-Haut : 39 103 passages, 5807,77 tonnes - Montrottier : 24 416 passages, 3708,74 tonnes

Coûts du service (hors coût personnel) :

Ordures ménagères :

Collecte : 643 026,83 € TTC

Traitement : 617 189,33 € TTC

Collecte sélective :

Collecte : 321 513 € TTC

Traitement : 280 681 €

Ligue contre le cancer : 3 €/tonne de verre collectée soit, en 2019 : 3900,47 € reversés

Déchèterie :

Gestion : 152 893,05 €

Les principaux investissements :

17 colonnes aériennes + 11 colonnes pour le papier = 47 297,29 €

180 bacs à ordures ménagères + 90 bacs collecte sélective = 34 610 €

Benne à ordures ménagères fonctionnant au GNV = 224 940 €

Recettes du service :

Redevance : 2 578 976 €

Collecte sélective : 366 865 €

Déchèterie : 60 983 € + facturation

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX [SUITE]

professionnels (31 887 € St Martin + 29 096 € Montrottier)

- **Réunion avec le Collectif de Défense du Centre Hospitalier du Forez** : Madame le Maire informe l'assemblée de l'objectif retenu par les élus lors de la réunion organisée par le collectif, le 6 octobre. Il consiste à défendre collectivement (élus, professionnels, usagers) un projet sanitaire cohérent pour le territoire.

- **Prochaines dates de conseil municipal** : 4 novembre, 9 décembre 2021.

4 NOVEMBRE 2021

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, DUBOST, BOURBON-CHAPUIS, CHARBONNIER, CHEVALIER, BLAIN, JOUBERT, CHAMBOST, VINCENT, BONNET, PENIN
EXCUSÉS : Madame RABILLON (pouvoir à Mme CHAMBOST), Monsieur ASSAM (pouvoir à Mme ARNOUX)

Secrétaire : Mme CHAMBOST

• **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2021** : à l'unanimité des membres présents, il est approuvé.

• **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver la convention de mise à disposition de service pour la gestion du service public d'assainissement collectif proposé par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais dans le cadre de la compétence assainissement collectif des eaux usées, assurée par leurs soins depuis le 1^{er} janvier 2020.

Celle-ci prévoit l'intervention du service de la commune pour la gestion des espaces verts et la participation à la remontée d'informations à la CCMDL et l'exploitant du service, avec une quotité d'heures plafond de 10 heures par an avec un taux de rémunération de 20 € par heure sans utilisation de matériel et 30 € par heure avec utilisation de matériel électromécanique ou motorisé.

À l'unanimité des membres présents, la convention de mise à disposition de service pour la gestion du service public d'assainissement collectif est approuvée.

• **CONTRIBUTION PROVISoire AUX CHARGES SYNDICALES DU SIEMLY**

Madame le Maire informe qu'une délibération du 4 octobre 2021 du SIEMLY fixe à 3,10 € par habitant le montant de la

contribution des communes adhérentes aux charges syndicales pour l'année 2022, soit un total de 2985,30 € (pas d'augmentation par rapport à 2021).

Madame le Maire suggère que soit maintenu le recouvrement direct auprès des contribuables.

À l'unanimité des membres présents, le maintien du recouvrement direct auprès des contribuables est approuvé.

• **ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET GESTION DES DÉCHETS**

- **Rapport sur le prix et la qualité du service 2020 - Assainissement collectif** :

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des collectivités territoriales, Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif de l'année 2020.

Ce rapport a été approuvé par le conseil de Communauté en date du 28 septembre 2021. Un exemplaire du rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, SISPEA (www.services.eaufrance.fr).

Madame le Maire suggère d'adopter le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif qui a été transmis préalablement à la réunion à chaque conseiller.

À l'unanimité des membres présents, le rapport 2020 a été adopté.

- **Rapport sur le prix et la qualité du service 2020 - Assainissement non collectif (SPANC)** :

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des collectivités territoriales, Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif de l'année 2020.

Ce rapport a été approuvé par le SIMA Coise et publié le 1^{er} juin 2021. Ce rapport est disponible en ligne : <http://www.sima-coise.fr/-le-spanc-.html>.

Pour la commune de Chambost-Longessaigne, 220 installations sont recensées dont 210 visitées par le SPANC : 95 installations sont conformes, 10 favorables avec travaux, 79 non conformes avec

travaux souhaitables, 26 non conformes avec travaux obligatoires.

Madame le Maire suggère d'adopter le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif qui a été transmis préalablement à la réunion à chaque conseiller.

À l'unanimité des membres présents, le rapport 2020 a été adopté. Anthony CHARBONNIER dresse un compte-rendu synthétique de la dernière commission assainissement de la Communauté de communes (charte du service, maîtrise foncière dans le cadre de la construction de nouvelle station d'épuration, délai de prévenance de 2 mois pour tout travaux de voirie dotée de réseaux...).

• **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Madame le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune suite aux déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- DIA du 14 octobre 2021 de Maître Julie LAUTREY de Vindry-sur-Turdine en vue de la cession du bâti sis 411 rue des Gavots, cadastrée section AB73 appartenant à M. NICOLAS Thierry d'une superficie de 415 m².

- DIA du 22 octobre 2021 de Maître Amandine SIMON-GARBIT de L'Arbresle en vue de la cession du bâti sis 74 place de l'Eglise, cadastrée section AB185 appartenant à M. MILLIER Baptiste d'une superficie de 68 m².

- DIA du 28 octobre 2021 de Maître Guillaume ABELLARD de St-Laurent-de-Chamousset en vue de la cession du bâti sis 103 Grande Rue, cadastrée section AB262 et AB340 appartenant à Mme TURPANI Maryse et Mme BERGER Nadine d'une superficie de 828 m².

• **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

- **Commission Bâtiment** :

> L'élévateur est installé. Un devis pour l'entretien a été adressé. Il s'élève à 325 € HT/an pendant la période de garantie de deux ans et 550 € HT ensuite. Une carte SIM est également proposée pour la somme de 114 € TTC/an. 4 personnes susceptibles d'être prévenues doivent figurer sur le contrat.

> L'inauguration de la Demeure du Prieuré pourrait avoir lieu le samedi 2 juillet 2022.

> Une réponse positive est apportée par

l'expert d'assurance pour la réparation de l'abat-son du clocher.

- **Commission Voirie** :

> Mme le Maire et Richard SOULARD se sont déplacés impasse du Calvaire pour un alignement de voirie dans le cadre d'édification de mur de clôture. Il convient de mentionner que la construction n'a pas été réalisée exactement selon ce qui avait été convenu.
> L'assemblée donne un accord de principe pour lancer une enquête publique pour l'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit "Le Martichon". Ce dossier sera présenté avec plus de précisions lors du prochain conseil.

- **Commission Vie scolaire** :

> Yannick CHEVALIER fait un compte-rendu du conseil d'école. L'école accueille 88 élèves. La Communauté de communes donne une participation financière au déplacement pour des spectacles culturels, met à disposition un intervenant pour l'activité "savoir rouler" et propose aussi une intervention sur la sensibilisation au développement durable et au numérique. En l'absence de spectacle de fin d'année, les élèves assisteront à un "conte" de Mme Dominique LASSAIGNE dans la Salle de Théâtre le vendredi 17 décembre qui sera financé par le Sou des Écoles.
Il a été décidé qu'un courrier du maire soit adressé aux parents pour leur rappeler l'interdiction d'arrêt devant l'école.

> Une réunion du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du collège Val d'Argent) est prévue le 17 novembre en mairie de Ste-Foy-l'Argentière ; Yannick CHEVALIER y assistera en tant que délégué titulaire.
> Convocation de la CCMDL pour la rencontre consacrée à la parole des acteurs dans le cadre de la réflexion engagée sur la politique jeunesse (12-25 ans) prévue le mercredi 24 novembre à 18h30 à Aveize Salle Rousset ; Béatrice CHAMBOST sera présente.

- **Commission Vie culturelle** :

> Rappel : Concert de Foro di Rebecca le dimanche 21 novembre de 16h à 18h à la Salle Polyvalente. La buvette a été proposée et acceptée par l'AJC.

- **Commission Transition écologique** :

> Richard SOULARD précise qu'en réunion de commission, il a été décidé de procéder à la plantation des arbres fruitiers le samedi 27 novembre à partir de 9h. Toute la population est invitée. Une communication est prévue à cet effet. En lien avec le CCAS, il est

prévu que chaque arbre soit parrainé par un enfant de CP et par un aîné.

> Décoration du village pour les fêtes de fin d'année : le thème des étoiles et du cosmos a été retenu. Des ateliers sont prévus le 17, 18 et 20 novembre à 14h en mairie auxquels toute la population est invitée à participer. L'installation de tous les éléments est fixée le samedi 4 décembre à partir de 9h.

> Le repas de remerciements à destination des 4 bénévoles mobilisés pour l'entretien des fleurs pendant l'été est prévu le 2 décembre.

> Richard SOULARD annonce que la plateforme de broyage est en service.

- **Commission Vie associative** :

> Rappel de la réunion du samedi 20 novembre à 10h avec les différents présidents des associations.

- **Commission Communication** :

> Une réunion est prévue début janvier avec le prestataire IML pour définir la charte graphique et le travail sur le site.
> Rappel : Cérémonie des vœux dimanche 9 janvier 2022.

- **Commission Dynamique économique** :

> La commission a prévu de rencontrer des acteurs économiques éventuellement intéressés par une activité de restauration à la suite de Fabien BASSO.

> Les locaux libérés par l'ostéopathe et la psychologue vont être visités par d'autres acteurs.

- **COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE** :

> Une réunion est prévue le vendredi 26 novembre.

• **QUESTIONS DIVERSES** :

- **Infos CCMDL** : Mme le Maire présente les avancées du travail de création du nouvel établissement public qui remplacera le SYTRAL à partir de janvier 2022. M. Régis CHAMBE, Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a été élu délégué titulaire pour représenter la collectivité et M. Jérôme BANINO, suppléant. La contribution de chaque collectivité à l'exception de la Métropole qui contribuera de façon plus conséquente devrait être fixée à 2 €/habitant.

- **Rappel commémoration du 11 novembre** organisée le 14 novembre à 10h. Le vin d'honneur aura lieu en salle de conseil.

- Le CCAS se réunira le mercredi 17 novembre.

- Rappel des **échances électorales 2022** : Élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Élections législatives : 12 et 19 juin 2022

- **Prochaine date de conseil municipal** : 9 décembre 2021.

9 DÉCEMBRE 2021

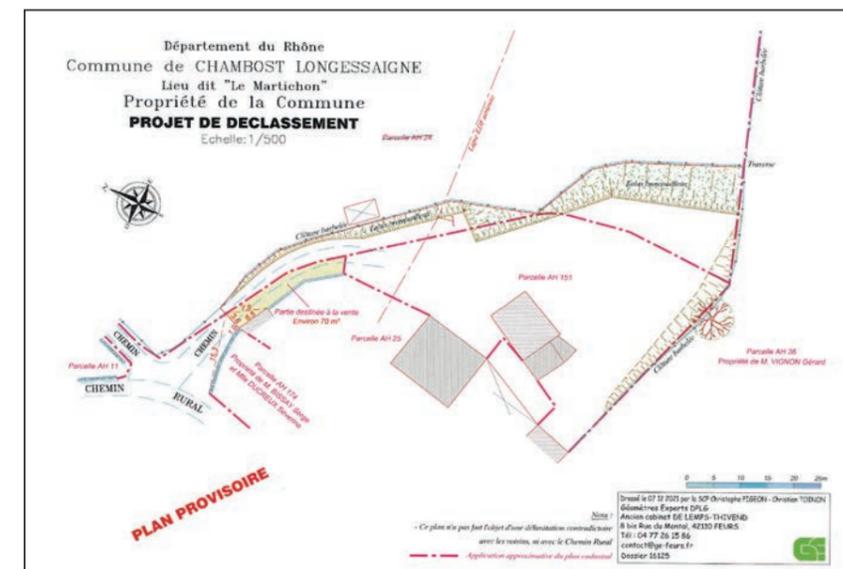
PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, RABILLON, DUBOST, BOURBON-CHAPUIS, CHARBONNIER, BLAIN, JOUBERT, CHAMBOST, VINCENT, BONNET, PENIN, ASSAM

EXCUSÉS : M. CHEVALIER (pouvoir à Mme ARNOUX)

Secrétaire : Mme RABILLON

• **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2021** : Il est approuvé à l'unanimité.

• **AJOUT : ALIÉNATION CHEMIN RURAL "LE MARTICHON"**



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX [SUITE]

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la dernière séance, les futurs acquéreurs d'une propriété située au lieu-dit "Le Martichon" ont transmis ce jour le plan provisoire du géomètre et la nécessité d'une décision du conseil concernant le lancement de l'enquête publique pour la cession du chemin rural.

Madame le Maire rappelle que cette partie de chemin a cessé d'être affecté à l'usage du public et qu'il est de l'intérêt de la commune d'aliéner ce chemin, prioritairement aux riverains, afin notamment de ne plus en assurer l'entretien.

Considérant l'offre faite par les acquéreurs de la propriété située sur la parcelle AH25, d'acquérir ledit chemin sur une emprise d'environ 70 m² mentionnée sur le plan page précédente en couleur jaune, elle propose au conseil de lancer la procédure d'enquête publique.

À l'unanimité des membres présents, il est décidé de lancer une enquête publique pour la cession du chemin rural.

• **CONVENTION DE MUTUALISATION ASSURANCE**

Madame le Maire rappelle que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances.

Pour ce faire, une convention de groupement de commande doit être mise en place ; elle doit permettre de définir les obligations de chacune des parties et indique que la CCMDL assure uniquement la coordination du groupement.

Il est précisé que cette mutualisation a pour objectif de choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à accompagner les membres du groupement dans la conduite des consultations à venir et le suivi des contrats en option et d'autre part de mettre en place les prestations d'assurance pour chacun des membres du groupement.

Madame le Maire demande donc aux membres du conseil municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commande pour les prestations d'assurance.

À l'unanimité des membres présents, la convention est adoptée.

• **CONTRIBUTION AUX CHARGES SYNDICALES DU SIVOSVAL D'ARGENT**
Madame le Maire invite l'assemblée à approuver la participation définitive

communale au SIVOS du collège Val d'Argent de Ste-Foy-l'Argentière qui s'élève à 186,94 € pour 2022 (8 élèves) et à se décider sur une fiscalisation ou une budgétisation partielle ou totale de cette contribution.

À la majorité (13 pour, 1 abstention), le Conseil municipal approuve cette participation et décide de la fiscaliser dans sa totalité.

• **BUDGET PRINCIPAL 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal afin de prévoir les dépenses suivantes en section d'investissement :

- Aménagement d'un placard de rangement à la salle des sports de 2 106 € TTC
- Ajustement du montant budgétisé pour le relevé de géomètre et diagnostic accessibilité et d'aménagement du restaurant-épicerie avec imputation des crédits au 2031 comme vu avec la trésorerie.

- Réévaluation des écritures de transfert de travaux en régie entre la section de fonctionnement et d'investissement (+20 000,00 €), afin de permettre la passation des écritures de fin d'année.

Madame le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

compte	modification	
023 Virement à la section d'investissement		+20 000,00
		20 000,00

RECETTES

compte	modification	
722-042 Immobilisation travaux en régie		+20 000,00
		20 000,00

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

compte	modification	
2031 Frais d'études		+ 18 800,00
2135 Installations générales		+ 2 100,00
21318		
Autres bâtiments publics		- 6 000,00
2313-516 Construction		- 14 900,00
2151-040 Travaux de voirie en régie		+20 000,00
		20 000,00

RECETTES

compte	modification	
021 Virement de la section de fonctionnement		+20 000,00
		20 000,00

La décision modificative n°3 est adoptée à l'unanimité.

• **SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Le conseil municipal accepte à la majorité la subvention de 4000 € allouée au titre des amendes de police et s'engage à réaliser les travaux de marquage au sol tel que prévu au dossier 2021 (13 pour, 1 abstention).

• **MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**

Madame le Maire explique que suite à la consultation des personnes publiques associées (PPA), des services de l'État et de l'Autorité Environnementale, la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée pendant une durée d'un mois en mairie, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme. Elle propose de retenir la période du 14 janvier au 14 février 2022. Pendant ce délai, le dossier accompagné des avis de l'État et des PPA sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

À l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le maire. En dernière étape, Madame le Maire présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

À l'unanimité des membres présents, les modalités de mise à disposition du public sont approuvées.

• **GESTION DU PERSONNEL : FIXATION DE LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL**

Madame le Maire informe l'assemblée que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriales pour respecter la durée légale de travail de leurs agents publics à temps complet, à savoir 1607 heures annuelles, avec un délai de mise en conformité au 1^{er} janvier 2022.

Elle précise qu'aucun jour de congé non réglementaire n'est accordé au sein de la commune ; la mise en conformité concerne donc uniquement la journée de solidarité, jour travaillé sans rémunération, instituée afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Après avoir précisé la durée annuelle de travail, les prescriptions minimales, les modalités relatives aux heures supplémentaires et complémentaires, et compte tenu des cycles de travail, elle suggère de maintenir la durée hebdomadaire de travail à 35h sans RTT et propose que la journée de solidarité soit effectuée par le travail de sept heures précédemment non travaillées (à l'exclusion des jours de congé annuel), proratisée par rapport au temps de travail de chaque agent, réparties sur l'année avec possibilité de fractionner en heures. Madame le Maire informe l'assemblée que le comité technique a rendu un avis favorable à ce projet de réorganisation du temps de travail en date du 8 novembre 2021 et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Les modalités de mise en application de la durée du temps de travail sont approuvées à la majorité (13 pour/1 abstention).

• **COMPTES-RENDUS DES COMMIS-**

- **Commission Bâtiment :**

> Le 4^e appartement de la Demeure du Prieuré a été loué. Les quatre appartements sont donc occupés.

> Une demande de location pour un des appartements de la mairie a été présentée dans la mesure où des travaux d'accessibilité de la salle de bain puissent être réalisés. Ceux-ci ne peuvent techniquement s'envisager ; il ne sera donc pas possible de satisfaire cette demande.

> L'abat-son de l'église sera réparé au début de l'année 2022.

• **Commission Voirie :**

> Réunion le 20 décembre 2021 à 14h avec Monsieur GALLAND, technicien de la CCMDL pour étudier la réfection de plusieurs chemins relevant de la voirie communautaire.

• **Commission Vie culturelle :**

> Le concert de Forro di Rebeca (musique traditionnelle du Nord Est du Brésil) organisé par le service culturel de la CCMDL avec la participation des élèves des écoles de musique Décaphone et Raconte-moi une chanson a fait salle comble le 21 novembre 2021. La buvette était tenue par l'AJC de Chambost-Longessaigne.

- **Commission Transition écologique - Cadre de vie :**

> Une réunion avec le cabinet Réalités aura lieu le mercredi 15 décembre au sujet de la mobilité douce.

> Plantation Verger Communal : Le samedi 25 novembre 2021, de nombreux habitants, élus, membres du CCAS se sont retrouvés pour la plantation d'arbres fruitiers sur la parcelle dédiée au verger. Sur proposition du CCAS, les 10 arbres fruitiers plantés sont parrainés par un adulte et un enfant qui se sont rencontrés le jour même dans la bonne humeur. La participation au projet reste ouverte aux habitants qui le souhaitent (contacter la mairie).

> Les travaux de l'aménagement du square Armand Sauret ont débuté.

> Les décorations de Noël ont été fabriquées et installées par une vingtaine d'habitants et d'élus que la municipalité remercie pour leur investissement. La désinstallation est à organiser et pourra donner lieu à un bilan afin d'anticiper les prochaines décorations de la fin de l'année 2022. La municipalité souhaite continuer à solliciter la participation des habitants aux ateliers de décoration du village.

- **Commission Vie associative :**

> Richard SOULARD et Anthony CHARBONNIER font un compte-rendu de la réunion avec les présidents des associations de la commune.

Toutes les associations étaient représentées (sauf une). Un forum des associations sera organisé le 3 septembre 2022. Une réunion aura lieu courant avril-mai 2022 pour sa préparation. Plusieurs associations sont intéressées pour organiser la fête de la musique avec la Commission Culture communale. Elles seront invitées à une réunion spécifique sur le sujet au début de l'année 2022.

Le comité des fêtes propose de coordonner un groupement d'achat de gobelets réutilisables marqués aux couleurs de Chambost-Longessaigne ; chaque association doit commander son lot de gobelets.

- **Commission Communication :**

> La commission travaille actuellement sur une nouvelle charte graphique et un nouveau site internet. Le prochain bulletin municipal est en cours de rédaction pour une impression fin janvier 2022. Les articles sont à faire parvenir à l'adresse bulletin@chambost-longessaigne.com

> La commission travaillera également sur l'élaboration du support visuel de la cérémonie des vœux (9 janvier 2022).

- **Commission Participation Citoyenne :**

> Françoise BOURBON-CHAPUIS présente la méthodologie retenue par la commission pour engager la participation citoyenne (prise de contact, cadre global de fonctionnement des groupes, modalités de communication, la rédaction de comptes-rendus, l'élaboration de bilan d'action). Il est proposé la création d'un conseil des jeunes de 9 à 25 ans et de comités consultatifs. Les modalités de mise en place seront à préciser.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Repas de fête agents/élus :** le vendredi 21 janvier

- **Politique Jeunesse CCMDL :** Béatrice CHAMBOST résume la troisième réunion de travail sur l'élaboration de la politique jeunesse du territoire.

- **Tourisme CCMDL :** Sophie JOUBERT informe que Monts du Lyonnais Tourisme a publié des informations Tourisme et des photos de Chambost-Longessaigne enneigé sur les réseaux sociaux dédiés.

- **Groupement des 4 cantons :** Françoise BOURBON-CHAPUIS a assisté à une réunion de cette association qui organise les comices. Le prochain comice aura lieu à Chazelles-sur-Lyon en 2022, à St-Laurent-de-Chamousset en 2023.

- **Prochaines dates de conseil municipal :** 13 janvier 2022, 10 février 2022, 10 mars 2022



LA VOIRIE COMMUNALE S'AMÉLIORE PROGRESSIVEMENT

Les chemins chez Canne, Font Froide et impasse des Sources ont été réaménagés et goudronnés.

Le chemin des Pinattes a été en partie goudronné, 538 m, en lien avec la CCMDL.

La Commission Voirie



Chemin des Pinattes et impasse des Sources

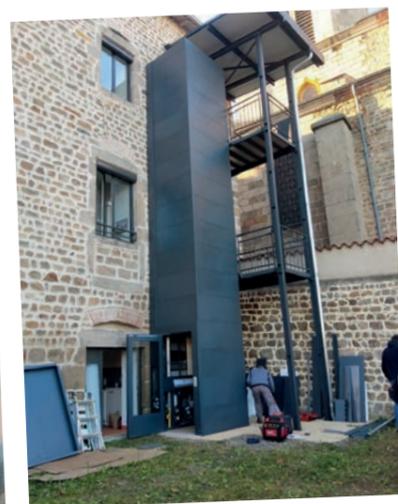
LA DEMEURE DU PRIEURÉ ET LE SQUARE ARMAND SAURET

Les quatre appartements de la Demeure du Prieuré sont en location. L'élévateur est installé. Au printemps, tous les Chambostiens pourront à nouveau se retrouver au Square Armand Sauret dont la rénovation avance à grands pas.

Le CCAS et la Commission Transition écologie et cadre de vie



Aménagement du square



Installation de l'élévateur



Façade de la Demeure du Prieuré

APPORT VOLONTAIRE DU "THIVOLLET"

Depuis le 7 décembre 2021, un **nouvel aménagement** a été réalisé afin d'éviter les dépôts sauvages et favoriser le respect de l'environnement.

Les **containers** pour les verres et les papiers ont été renouvelés et enfouis.

APPORT VOLONTAIRE À LA CROIX ROUGE

Les travaux ont commencé début décembre et les fondations ont été réalisées.

La Commission Transition écologie et cadre de vie



INSTALLATION DE PORTE-VÉLOS

Des porte-vélos ont été installés vers la place de la Bascule et l'espace culturel afin de favoriser la mobilité douce.

La Commission Transition écologie et cadre de vie



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Chaque année, depuis 1922, est commémorée la signature de l'Armistice mettant fin à la Première Guerre mondiale. Depuis 2012, ce sont également tous les morts pour la France, civils et militaires, qui sont honorés.

Ainsi, les anciens combattants, Madame le Maire, le Conseil Municipal entourés des enfants et des habitantes et habitants de la commune, ont procédé à la cérémonie le **dimanche 14 novembre 2021**.



VIDE-COFFRE À JOUETS DU 24 OCTOBRE ORGANISÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a organisé pour la première fois un "vide-coffre à jouets" le **dimanche 24 octobre 2021** de 10h à 17h au Préau des boules.

Les jouets donnés au stand de la bibliothèque ont été vendus au profit de l'association et les exposants extérieurs (au nombre de 4) participaient financièrement selon le montant désiré.

Quelques familles et autres personnes sont venues pour acquérir des jouets, jeux et livres à bas prix.

C'était une première et nous allons réfléchir à reconduire sous cette forme cet événement ou l'élargir à un vide-greniers classique.

La bibliothèque de Chambost-Longessaigne



ÉCOLE : ANIMATION AUTOUR DE LA THÉMATIQUE DES DÉCHETS AVEC UN ANIMATEUR DE L'ASSOCIATION "FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT"

Cette année, grâce à la CCMDL, chaque classe de l'école bénéficie de deux demi-journées d'animation autour de la thématique des déchets avec un animateur de l'association "France Nature Environnement".

Mardi 4 janvier, c'était au tour des classes de GS/CP et CE.

En CE, nous avons fait l'**inventaire des nombreux déchets que l'on peut trouver dans les poubelles**. Nous avons **trié des déchets, nommé les différentes matières** qui les composent et trouvé quelles étaient les **solutions pour désencombrer nos poubelles** : le compostage, la réutilisation, la réparation, le tri et le recyclage. **Nous avons aussi suivi le recyclage d'une bouteille en plastique**, de la bouteille dans la poubelle jaune jusqu'à la nouvelle bouteille de jus de fruits en regardant un petit film. Lors de la prochaine séance, nous travaillerons sur le gaspillage.

L'école de Chambost-Longessaigne



SPECTACLE THÉÂTRE : LE JOURNAL DU PETIT POUCKET

Vendredi 26 novembre, les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 se sont rendus au Théâtre du parc à Andrézieux-Bouthéon pour assister au spectacle **Le journal du Petit Poucet** adapté du livre de Philippe LECHERMEIER inspiré du conte original. Ce spectacle mêlait théâtre d'ombre, vidéo et marionnettes.

L'école de Chambost-Longessaigne

ÉCOLE : PROJET "SAVOIR ROULER"

La classe de GS/CP participe au projet "Savoir rouler" proposé par la CCMDL en collaboration avec l'Éducation Nationale. Ce projet sera poursuivi le long de la scolarité de l'élève et lui permettra, à terme, de **circuler sur la voie publique en toute sécurité**.

Ainsi, les élèves de GS/CP ont débuté un **cycle de 8 séances** avec un intervenant.

Chaque mardi, nous nous rendons au stade afin de travailler sur divers ateliers : connaître les parties du vélo, savoir mettre son casque, savoir tenir en équilibre, savoir piloter son vélo (pédaler, tourner, freiner).

L'école de Chambost-Longessaigne



CONCOURS DU FLEURISSEMENT 13 NOVEMBRE

La remise des prix du concours du fleurissement organisé par l'association Nature, Patrimoine et Randonnées des montagnes du matin s'est déroulée le 13 novembre 2021 après-midi à Paris-sières, en présence de Madame le Maire. **Le village a obtenu la cinquième place. Un grand merci à tous les habitants qui ont accepté de laisser leur porte ouverte aux membres du jury en juillet.**

La Commission Transition écologie et cadre de vie

CONCERT DE FORRO DI REBECA LE 21 NOVEMBRE 2021

Le concert de Forro di Rebeca (musique traditionnelle du Nord Est du Brésil) organisé par le service culturel de la CCMDL avec la participation des élèves des écoles de musique Décaphone et Raconte-moi une chanson a fait **salle comble le 21 novembre 2021**. La buvette était tenue par l'AJC de Chambost-Longessaigne.

La Commission Culturelle



LE VERGER COMMUNAL

Le samedi 25 novembre 2021, de nombreux habitants, élus, membres du CCAS se sont retrouvés pour la **plantation d'arbres fruitiers, d'une haie de fruits rouges et pieds de vigne sur la parcelle dédiée au verger**.

Sur une proposition du CCAS, dix arbres fruitiers plantés sont parrainés par un adulte et un enfant qui se sont rencontrés le jour même dans la bonne humeur. L'équipe du verger se retrouvera tout au long des saisons pour **développer différentes actions comme l'entretien des plantations, la construction d'hôtels à insectes, l'installation de barrières**.

La participation au projet reste ouverte, vous pouvez vous manifester en mairie si vous êtes intéressés.

Le CCAS et la Commission Transition écologie et cadre de vie



UNE NOUVELLE SAISON POUR LE CLUB DE FOOT

Le FC2M après un an et demi sans compétition a pu enfin reprendre le chemin des terrains et de la compétition normalement pour notre plus grand plaisir. Nos trois sites (Panisières, Chambost et Saint-Barthélemy) peuvent enfin accueillir de nouveau nos footeux !!

Notre saison 2020-2021 a été longue et compliquée. Aucune de nos équipes n'a pu démarrer la compétition au vu de la crise sanitaire. Nous nous sommes efforcés de proposer des **activités** pour nos plus jeunes tout au long de la saison en nous adaptant toujours aux différents protocoles sanitaires. Nos dirigeants ont su redoubler de courage et d'efforts pour que cette fin de saison se passe pour le mieux.

Nouvelle saison démarrée au FC2M avec beaucoup de peurs et de craintes au démarrage après ces deux années catastrophiques au point de vue sportif et financier.

Pour notre plus grand plaisir, les joueurs sont de retour et **beaucoup de nouvelles recrues** viennent gonfler nos effectifs ! Pour cette saison 2021-2022, nous ne comptons pas

moins de **320 licenciés** dans nos rangs dont 55 féminines, se regroupant sur 26 équipes. Un nombre conséquent de joueurs **pour un nombre limité de dirigeants. Nous sommes à ce jour toujours à la recherche d'un contrat civique ou/et de quelques dirigeants pour gonfler nos effectifs.** Une saison nouvelle qui, on l'espère, sera complète et riche en événements. Nos **équipes jeunes** (U13, U15, U18) réalisent un **très bon début de saison** sur le point sportif ! Nous souhaitons du courage à toutes nos catégories et énormément de plaisir pour cette nouvelle saison.

Pôle féminin

Notre pôle féminin a été repris en main il y a quatre saisons par Bruno PAILLASSON et Rémi PERRET avec 8 filles au démarrage. Pour leur plus grand plaisir et après ces quatre saisons, le pôle féminin s'agrandit et s'améliore. Pour cette saison 2021/2022 pas moins de **40 féminines sont inscrites au FC2M** regroupées sur 4 équipes jeunes (U9F,U13F,U15F,U18F). Nous possédons également **une équipe seniors filles** qui évolue en foot à 8. Les projets continuent et le développement également. **Nous recrutons toujours des filles de tout âge et de tout niveau pour compléter nos effectifs.** Si l'aventure t'intéresse, contacte-nous !

Rémi PERRET,
Président FC2M

Prochaines manifestations
Tournois en salle
Samedi 12 février U7 et U18F
Dimanche 13 février U13
Samedi 26 février U9
Dimanche 27 février U11
Tournoi extérieur
Samedi 23 avril U18



Féminines



U13

MARCHÉ DE NOËL LE 11 DÉCEMBRE 2021 ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES

C'est dans un contexte sanitaire sous tension que le marché de Noël s'est déroulé sur la place de l'église, toute illuminée. De nombreux Chambostiens et habitants des communes voisines sont venus partager ce **moment festif autour d'une dégustation d'huîtres et d'un verre de vin chaud.**

16 exposants ont répondu présents à l'invitation. Ils ont proposé leurs créations artisanales : **produits alimentaires naturels transformés, confection d'objets en tissu, en crochet, en céramique, etc.** Parmi eux, deux associations chambostiennes étaient présentes : l'association de la cantine de Chambost et le club du ping-pong.

Trois jeunes **lycéens** du Puits de l'Aune de Feurs ont vendu des gâteaux pour financer le rêve d'un camarade atteint d'une maladie rare. Ce projet est soutenu par l'association DEBRA. La kermesse organisée par l'association du Sou des écoles a permis aux plus jeunes d'exercer leur savoir-faire dans des **jeux d'adresse.**

La journée s'est achevée par le **traditionnel repas** composé principalement d'un pot-au-feu à prendre sur place à la salle Claudius Faye ou à emporter.

Le Comité des Fêtes remercie tous ceux qui se sont soumis avec bonne volonté aux contraintes sanitaires en vigueur (pass sanitaire et masque obligatoire).

Le Comité des Fêtes



LE PÈRE NOËL DU SOU DES ÉCOLES

À la fin du spectacle offert par le Sou de Écoles, le Père Noël a apporté **des cadeaux aux enfants** : papillotes, mandarines et chocolats.

La classe maternelle a reçu un tricycle, des téléphones en bois, et un appareil photo en bois !

La classe de CP a reçu des puzzles.

La classe de CE1 et CE2 a reçu quatre jeux smart games pour jouer seuls : "au voleur, l'aventurier, pirate en vue, code couleur".

La classe de CM1 et CM2 a reçu des sudoku en bois et des ballons.



Nous avons été très gâtés, merci au Sou des Écoles et à tous ses parents bénévoles.

LE SPANC DU SIMA COISE

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service obligatoire existant depuis 2006 sur tout le territoire français. Sur Chambost-Longessaigne, il est assuré par le SIMA Coise.

Composé de 4 techniciens, une secrétaire (temps partiel) et une directrice (temps partiel), il a pour **mission obligatoire de contrôler périodiquement (tous les 7 ans) tous les bâtiments qui produisent des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif.** Ce contrôle a pour objet de vérifier l'existence d'un dispositif d'assainissement non collectif complet, entretenu et ne générant aucune nuisance.

Le SPANC a également pour mission de valider tout projet d'assainissement autonome pour du neuf ou de la réhabilitation. Il doit **valider par écrit ce projet** (déclaration ANC à compléter par le propriétaire demandeur) **avant tout travaux.** Et le SPANC doit également **contrôler les travaux sur chantier AVANT remblaiement.**

Ces 3 contrôles génèrent un rapport envoyé à l'usager (copie en mairie) avec un avis qui peut être favorable ou défavorable. Chaque rapport déclenche une redevance ainsi que des obligations ou préconisations à respecter.

Depuis 2011, pour toute vente d'une maison non raccordée aux égouts, le notaire réclame également un contrôle du SPANC de moins de 3 ans. Si les conclusions sont défavorables, l'acquéreur aura 1 an pour se mettre en conformité à partir de la date de vente.

Le SPANC a également contractualisé un marché public pour ouvrir l'accès aux usagers du territoire à des vidanges à des prix très compétitifs.

Le SPANC est aussi présent pour tout conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

SPANC du SIMA Coise - 1, passage du Cloître
42330 Saint-Galmier - 04 77 94 49 61
spanc@sima-coise.fr - www.sima-coise.fr



SOLIDAIR-AIDANTS MONTS DU LYONNAIS



Une association d'aidants et de personnes âgées en perte d'autonomie qu'ils accompagnent dans les Monts du Lyonnais

Notre association a été fondée en janvier 2018 pour répondre à l'attente des aidants de sortir de leur isolement, de s'entraider et d'exprimer collectivement leurs besoins. Notre organisation repose sur des "Groupes Locaux d'Entraide" (GLE) constitués d'habitants de villages voisins. Les GLE se réunissent une fois par mois pour des moments conviviaux, associant aidants et personnes aidées et des temps d'échange d'expériences entre aidants d'un côté et d'activités adaptées pour les personnes aidées. Quatre de ces groupes sont actuellement actifs : à Duerne (avec des participants des villages de Montromant, Saint-Genis-l'Argentière, La Chapelle-sur-Coise et Aveize), Longessaigne, Larajasse et Chazelles-sur-Lyon.

Avec l'appui des partenaires locaux et le soutien de l'Association Française des Aidants au niveau national, nous organisons chaque année (pas en 2020 pour cause de COVID-19 !) deux sessions de "formation des aidants" pour permettre à chacun de prendre conscience de ce qu'engage la situation d'aidant et sur la manière de l'assumer de façon "bien traitante" pour soi comme pour la personne aidée.

Nous avons également mis en place des "haltes-répît" pour accueillir les personnes aidées un après-midi par semaine, en particulier lorsqu'elles ne sont plus ou pas encore accueillies en accueil de jour et donner aux aidants un petit répît.

Enfin, nous réalisons une "colocation en responsabilité partagée pour personnes âgées en perte d'autonomie" à Duerne avec l'appui de la commune, de la CCMDL, du Département du Rhône et le partenariat de l'OPAC du Rhône. Alternative à l'EHPAD, elle accueillera en 2023 dans une grande villa de 260 m² avec un accompagnement d'aidants, de bénévoles et de professionnels, huit personnes âgées atteintes de maladies neuro-dégénératives dans une logique de proximité et d'entraide en accueil long séjour.

Nous souhaitons que davantage d'aidants de personnes âgées en perte d'autonomie (plus de 1000 dans le territoire de la CCMDL) et tous ceux que cette initiative intéresse nous rejoignent.

Solidair-aidants MDL
4, rue de la Mairie 69850 Duerne
e-mail : solidairaidantsmdl@gmail.com
Tél. 06 24 30 08 93
Site : solidairaidantsmdl.com

ÉLECTIONS 2022, CHANGEMENT POUR LES PROCURATIONS À COMPTER DE JANVIER 2022

À compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- > Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- > Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- > L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module "interroger sa situation électorale" (ISE) de service-public.fr
- > Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure "Maprocuration" : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies :

- > L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- > L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- > Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- > En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !



ADMR

L'association ADMR Chamousset-en-Lyonnais c'est, pour l'année 2020 :

372 bénéficiaires accompagnés	37 860 heures d'intervention	13 Communes d'intervention	Sur votre commune de CHAMBOST-LONGESSAIGNE 2 731 heures d'intervention ont été effectuées auprès de 23 bénéficiaires
-------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------	--

SERVICES ET SOINS DES SÉNIORES **ENFANCE ET PARENTALITÉ** **ENTRETIEN DE LA MAISON** **ACCOMPAGNEMENT HANDICAP**

ADMR Chamousset-en-Lyonnais
Espace Juge Pascal
52 chemin de l'Hôpital
69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET
Contact : 04.74.70.59.76
admr.chamoussetenlyonnais@gmail.com

[f](https://www.facebook.com/admr.rhone) [t](https://twitter.com/admr.rhone) [in](https://www.linkedin.com/company/admr-rhone)

Osez un métier qui fait grandir !

admr-rhone.fr



RECRUTEMENT !

Pour répondre aux besoins croissants des bénéficiaires et continuer d'apporter son aide à toutes les personnes ayant besoin de ses services, l'ADMR Chamousset-en-Lyonnais recrute et propose plusieurs postes en CDI d'aide à domicile ou d'auxiliaire de vie, pour débutants ou diplômés, dont les temps de travail peuvent varier, en fonction de la demande du candidat (temps partiel, temps plein).

Sans expérience, l'ADMR accompagne, tutore et forme les nouveaux salariés. Le principal est d'avoir envie d'aider les autres et si l'on aime le contact humain, ces métiers peuvent être fabuleux !

CDI/CDD **24/35 heures** **Débutants acceptés**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

Sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires

JANVIER			
Di 9	Concours de belote		Sou des Écoles
Sa 15	Assemblée générale	18h	Gym
Sa 22	Concours de belote		La Chasse St Hubert
Di 23	Assemblée générale	10h30	Pétanque Chambostienne
Di 23	Mâchon des boules	12h	Boule Fraternelle
Di 30	Plats à emporter avec soupe aux choux	8h	Club automobile
FÉVRIER			
Sa 5	Assemblée Générale et repas annuel	18h	AJC
Di 6	Dictée pour juniors et seniors	14h30	Bibliothèque
Sa 26	Bal	22h	Club de foot
MARS			
Ve 4	Théâtre	20h30	Théâtre amateur
Sa 5	Théâtre	20h30	Théâtre amateur
Di 6	Théâtre	14h30	Théâtre amateur
Ve 11	Théâtre	20h30	Théâtre amateur
Sa 12	Théâtre	20h30	Théâtre amateur
Di 13	Théâtre	14h30	Théâtre amateur
Sa 19	Opération burger	12h	Cantine
Sa 19	Soirée grenouilles	20h30	CPCL
AVRIL			
Sa 23	But d'honneur	13h30	Boule Fraternelle
Di 24	Fête des classes en 2		Classes en 2
MAI			
Me 4	32 doublettes vétérans 3 ^e et 4 ^e divisions	9h	Boule Fraternelle
Di 8	Commémoration 8 mai	10h	Anciens Combattants
Je 26	Vente de fleurs	9h	Solidar'endé
Je 26	Marche des nez en l'air	8h	Gym et Comité des Fêtes
Sa 28	32 doublettes	9h	Boule Fraternelle
JUIN			
Ve 17	Concours de pétanque		La Chasse St Hubert
Sa 18	Fête de la musique		Municipalité
Sa 25	Tournois de foot		AJC
Di 26	Le pique-nique chambostien	12h	Comité des Fêtes
JUILLET			
Ve 1 ^{er}	Assemblée générale	17h30	Théâtre amateur
Ve 1 ^{er}	Concours de pétanque	19h30	Pétanque Chambostienne
Je 14	Concours boules et pétanque ouvert à tous	9h30	Boule Fraternelle
Sa 23	Voyage		Boule Fraternelle
AOÛT			
Je 4	Concours boules et pétanque ouvert à tous	13h30	Boule Fraternelle
Ve 5	Pétanque	19h30	Club de foot
Di 7	Mechoui - Ouvert à tous	12h	Boule Fraternelle
Je 11	Concours boules et pétanque ouvert à tous	14h	Boule Fraternelle
Je 18	Concours boules et pétanque ouvert à tous	14h	Boule Fraternelle
Je 25	Concours boules et pétanque ouvert à tous	14h	Boule Fraternelle
SEPTEMBRE			
Ve 16	Fête patronale - Repas - Karaoké - Bal	20h30	AJC
Sa 17	Tournoi tennis de table - Ouvert à tous	9h	CPCL
Sa 17	Visite guidée patrimoine et culture		Municipalité
Sa 17	Fête patronale - Feu d'artifice - Bal		Comité des Fêtes
Di 18	Fête patronale - Animation - Soupe aux choux		Comité des Fêtes
Lu 19	Fête patronale - Concours de pétanque	14h30	Comité des Fêtes
Di 25	Autocross	9h	Club Automobile
OCTOBRE			
Di 2	Marché aux bonbons		Sou des écoles
Sa 8	64 Simples 3 ^e et 4 ^e divisions	8h30	Boule Fraternelle
Sa 8	32 Simples 3 ^e et 4 ^e divisions	10h	Boule Fraternelle
Ve 28	Assemblée Générale	19h	Comité des Fêtes
NOVEMBRE			
Di 6	Réunion du calendrier des fêtes	10h30	
Je 10	Concert	20h30	CPCL
Di 13	Commémoration du 11 novembre	10h	Anciens Combattants
Di 13	Matinée tripes	9h	Sou des Écoles/Cantine
Di 13	Vide-coffre à jouets et puériculture	8h	Bibliothèque
Sa 19	Choucroute	20h30	Club de foot
DÉCEMBRE			
Sa 3	Animation Téléthon Saucissons chauds - Gaufres	9h	AJC/Club de l'Amitié
Sa 3	Décoration collective du village		Municipalité
Je 8	Ouverture de la Crèche (Jusqu'au 31 janvier)		
Sa 10	Spectacle de fin d'année - Kermesse	14h	Sou des Écoles
Sa 10	Marché de Noël et pot-au-feu	17h	Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes et toutes les associations chambostiennes vous remercient de votre participation.

Retrouvez ce calendrier et d'autres infos sur : www.chambost-longessaigne.com

INFOS PRATIQUES

La Mairie

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 26 33 85 - Fax 04 74 26 34 72

E-mail : mairie@chambost-longessaigne.com

SITE INTERNET : <http://www.chambost-longessaigne.com>

SUIVEZ-NOUS sur la page **FACEBOOK** "Chambost-Longessaigne"



et sur l'application mobile **PANNEAU POCKET**.



Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 16h30

Permanence des élus :

Samedi de 10h à 11h

Bibliothèque

Mercredi de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Marché hebdomadaire

Mercredi de 16h à 19h

Agence postale

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 70 60 57

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h

Mercredi et vendredi de 15h30 à 18h

Levée du courrier : 14h30 la semaine

10h15 le samedi

